

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 18 septembre 2024

Rejet de la demande de suspension des Aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT) : les travaux se poursuivent

Le Tribunal administratif de Toulouse vient de rejeter la requête en référé-suspension déposée par plusieurs associations contre l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale des AFNT. Par le biais d'une décision collégiale de trois magistrats, le tribunal a en effet jugé qu'il n'existait pas de doute sérieux quant à la légalité de l'autorisation environnementale, et a donc rejeté la demande de suspension de l'association.

Le préfet de la Haute-Garonne, Pierre-André Durand, se félicite de cette décision, qui vient reconnaître le travail approfondi mené par la SNCF, maître d'ouvrage des AFNT, pour garantir la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité.

Au regard de cette décision, les travaux vont pouvoir se poursuivre dans la perspective d'une mise en service en 2032 et ce dans le plein respect des prescriptions édictées par l'autorisation délivrée.

Les AFNT ont pour objectif de répondre aux enjeux de desserte du territoire face à l'augmentation du trafic voyageurs. Ils constituent la première étape de la construction de la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse-Dax et d'amélioration de l'offre de service des trains du quotidien (TER).

Rappel du contexte de la procédure

Le préfet de la Haute-Garonne a signé, le 9 février 2024, un arrêté portant autorisation environnementale des Aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT). La SNCF, maître d'ouvrage de l'opération, a engagé les travaux, dès le mois de février.

Dans le cadre des voies de recours légales, l'association « Les amis de la Terre Midi-Pyrénées » a introduit le 26 juillet dernier, soit près de six mois après la signature de l'arrêté d'autorisation, une requête en référé-suspension. Cette dernière s'inscrit dans le cadre du recours au fond, introduit le 6 juillet 2024 par plusieurs associations, dont « Les amis de la Terre Midi-Pyrénées » ; recours qui est en cours d'instruction.

